

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N ° II-CL495

présenté par

M. Pauget, Mme Corneloup, M. Dubois, Mme Petex-Levet, Mme Bazin-Malgras, M. Viry,
M. Bazin, Mme Bonnivard, M. Rolland, M. Seitlinger, M. Forissier, M. Bony, M. Bourdeaux,
Mme Frédérique Meunier, M. Kamardine, Mme Anthoine et Mme Valentin

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.